

## Duroslan et La Biolière

### Deux missions aux Amirantes et aux Seychelles.

Par Jean Paul Morel

Deux missions hydrographiques sont menées coup sur coup aux Amirantes et Seychelles. Tout d'abord celle conduite par Duroslan de décembre 1770 à mars 1771, puis celle de La Biolière d'octobre 1771 à février 1772. Toutes deux sont combinées avec la nécessité d'aller ravitailler la colonie installée sur l'île Seychelles (Mahé), et toutes deux iront expérimenter la route des Indes de Grenier.

Au cours de ces deux missions beaucoup d'îles de l'archipel des Amirantes furent baptisées ou rebaptisée. Nous comptons trouver parmi celles-ci une petite île des Amirantes, l'île Lampériaire, du nom de l'officier qui commandait *la Curieuse* dans sa mission aux Seychelles en 1768, mais il n'en est pas question ici, ni nulle part.

#### Mission de Duroslan (ou du Roslan)

Chronologie de la mission hydrographique :

- 27 décembre 1770 : départ du Port-Louis de l'Isle de France.
- 8 janvier 1771 : relèvement de l'île *Plate* (nommée ainsi par Lampériaire en 1768)
- 11 janvier : visite d'une île baptisée *l'île du Berger* (renommée la même année *île Poivre*) (Amirantes)
- 12 janvier : relevé de deux îles baptisées : l'île *l'Etoile* et l'île *Marie-Louise*
- 14 janvier : relevé de deux nouvelles îles, baptisées : *île des Neufs* et *La Boudeuse*.
- 24 janvier : mouillage à l'île Ste Anne (Seychelles)
- 27 janvier : un bateau est envoyé visiter l'île *Silhouette*.
- 28 janvier : prise de possession *l'île Silhouette* (baptisée par Morphey en 1756).
- 7 au 17 février : mouillage à l'île Praslin : visite des îles avoisinantes, embarquement de cocos de mer.
- 12 février : prise de possession de *l'île La Digue* (précédemment reconnue par Duchemin en 1768).
- 18 février : route à l'Est, puis Sud-Est vers les bancs des Chagos.
- 2 mars : accostent le banc des Chagos.
- 6 mars : à la vue de Diégo Garcia.
- 31 mars 1771 : arrivée au Port-Louis.

\*

M. Duroslan<sup>1</sup> a consigné le récit de sa campagne de découverte dans un mémoire que nous avons transcrit sur ce site<sup>2</sup>, c'est de ce document que, sauf mention contraire, sont extraites les citations qui vont suivre.

Duroslan commence par exposer les deux objets de sa mission : d'une part confirmer l'intérêt de la route des Indes établie par le chevalier Grenier et, d'autre part, reconnaître l'archipel des Amirantes :

« MM. Des Roches et Poivre m'ordonnent d'aller vérifier 1°. si on ne pouvait aller directement et sans danger aux îles Seychelles. Je devais de plus reconnaître les Amirantes, la partie Ouest du Banc de Seychelles, et parcourir dans les mois de janvier et février le parallèle de quatre degrés et demi Sud

<sup>1</sup> On trouve aussi bien *Duroslan* que *Du Roslan*. Lui-même signait en un seul mot.

<sup>2</sup> Base docu => Mars 1771- Du Roslan. Mission hydrographique aux îles Amirantes et Seychelles.

pour être assuré que dans cette saison et dans ce parage les vents permettent de courir à l'Est jusqu'à Sumatra. »

Duroslan n'évoque pas un troisième objectif à sa mission qui, quoique banal, n'en était pas moins important, voire urgent. Il s'agissait de ravitailler la toute jeune colonie des Seychelles et d'en rapporter des nouvelles et quelques productions. C'est par une lettre de l'intendant Poivre à Delaunay, le commandant aux Seychelles, que nous sommes informés plus complètement de la mission confiée à Duroslan :

« Je vous envoie *l'Heure du Berger* et *l'Etoile du matin* vous porter des vivres, et rapporter ici le chargement que vous aurez fait préparer par vos gens, depuis votre transplantation. Vous vous concerterez sur cet objet avec M. Du Roslan qui commande *l'Heure du Berger*.

Comme je désire tirer du voyage de ces deux corvettes toute l'utilité possible, les instructions de M. Du Roslan lui ordonnent après vous avoir remis l'envoi de M. Brayer de parcourir votre archipel pour le bien reconnaître, puis de revenir à vous pour recevoir et embarquer ce que vous aurez à nous envoyer.

Dans le cas que votre île serait malsaine dans la saison des pluies ou que vous auriez trouvé d'autres inconvénients qui vous forçassent d'abandonner l'île, M. Du Roslan a ordre de concerter avec vous le rembarquement de tout votre monde. Si les maladies rendant le retour de votre colonie si pressé qu'il n'y ait pas moyen de différer, alors les deux bâtiments, au lieu de débarquer les vivres qui vous sont envoyées, les garderont à bord, et après avoir embarqué le monde et les effets, reviendraient ici par la route la plus courte. »<sup>3</sup>

Duroslan appareille de l'Isle de France le 27 décembre 1770, il commande *l'Heure du Berger*, cette même corvette que, un an auparavant, Grenier avait utilisée pour expérimenter sa fameuse route des Indes. Duroslan était déjà du voyage<sup>4</sup>. Comme de coutume dans des missions de découverte, un second bateau accompagne la corvette, c'est *l'Etoile du Matin* que commande le chevalier d'Hercé. Duroslan met le cap sur les Seychelles :

« J'avais ordre de me rendre le plus tôt possible aux îles Seychelles. Je dirigeai la route au N ¼ NE de manière à passer entre l'île de Sable et les bancs de Nazareth. »

Mais très vite, sans doute à cause d'un vent dominant d'ENE, il infléchit Ouest vers les Amirantes :

« Je fis prendre la route du N et du O afin de découvrir les Amirantes et de connaître la partie du Ouest du banc des îles Seychelles dont la connaissance sera d'une grande utilité pour la navigation de l'Inde. »

De fait, il ne va pas suivre l'ordre de ses instructions mais procède à la reconnaissance de plusieurs îles dans le sud de l'archipel des Amirantes avant de gagner les Seychelles.

Entre le 8 et le 14 janvier, il reconnaît six îles dont il relève la position : *l'île Plate*, *l'île du Berger*, *l'île l'Etoile*, *l'île Marie-Louise*, *île des Neufs* et *La Boudeuse*. A part *l'île Plate* baptisée par Lampérière l'année précédente lors de son retour des Seychelles sur la goélette *la Curieuse*, les autres îles sont baptisées par Duroslan au cours de cette reconnaissance. Duroslan ne décrit qu'une seule de ces îles, *l'île du Berger*, et pour cause, c'est la seule sur laquelle il débarque, il en fait même le tour :

« Cette île que j'ai nommée N° 2 ou l'île du Berger<sup>5</sup> est plus élevée dans la partie du Nord que dans le Sud. Il y a une coupée ou séparation vers le milieu qui la ferait prendre de loin à la mer pour deux îles. Cette coupée est un banc de corail dur, couvert d'un peu de sable blanc que la mer couvre en entier lorsqu'elle monte. Ce banc est de mer basse presque à découvert, et l'on peut facilement passer d'un bout de l'île à l'autre. Elle peut avoir deux lieues de circuit ; le sol est d'un corail extrêmement dur, recouvert d'un peu de sable blanc. Les bois sont élevés, mais très spongieux, dont il me semble difficile de tirer parti. Il y a quelques cocotiers d'une très petite espèce et désagréables au goût, point d'eau douce que ce que les marais en conservent. L'île est entourée d'un récif qui s'étend à un quart de lieue au large depuis le Sud jusqu'au Nord passant par l'Ouest. L'île peut avoir deux lieues de circuit. Je remarquai en la côtoyant qu'il y a une passe dans le Nord-Ouest, formée dans le récif où les bateaux peuvent aborder avec facilité, et d'où l'on peut voir sur l'île, à l'aide d'une chaussée que la nature

<sup>3</sup> Base docu=> 24 décembre 1770. Poivre à Delaunay, commandant aux Seychelles.

<sup>4</sup> C'est lui-même qui nous l'apprend dans la relation de sa mission sur *l'Heure du Berger* en 1770 : « pendant qu'avec M. le chevalier Grenier en 1769, j'ai observé 7° 14' à un quart de lieue dans le Nord de cette île ».

<sup>5</sup> On verra que ce toponyme ne dura pas : l'île du Berger fut renommée l'île Poivre, du nom de l'intendant Pierre Poivre par M. de La Biolière, quelques mois plus tard.

semble y avoir faite exprès pour la commodité des navigateurs. Je vis deux tourterelles, les matelots disent avoir rencontré des caïmans et des poules bleues. On y trouve une quantité prodigieuse d'oiseaux de mer de toutes les espèces. Tout le récif est couvert des tortues de mer, de requins et de beaucoup de poissons. Les raies ont le goût de corail, il n'y a d'autres insectes que des fourmis rouges d'une petite espèce, des mouches, quelques araignées et quantité de nérîtes »

On est un peu surpris d'une réflexion de Duroslan quand il quitte l'archipel des Amirantes pour gagner les Seychelles :

« Je ne serais pas éloigné de croire qu'elles sont les mêmes que les Amirantes quoique leur latitude diffère beaucoup de celle que leur donne M. D'Après. Je ne suis point surpris de cette erreur, vu que dans le temps où ces îles ont été vues, les instruments étaient tout à fait défectueux »

Au début de son mémoire Duroslan écrit « Je devais de plus reconnaître les Amirantes ». En fait il a écrit son mémoire après coup alors qu'il connaît avec certitude la route qu'il a suivie, mais ses ordres n'étaient certainement pas rédigés ainsi. Dans sa lettre à Delaunay, Poivre écrivait : « les instructions de M. Du Roslan lui ordonnent après vous avoir remis l'envoi de M. Brayer de parcourir votre archipel pour le bien reconnaître » ; il n'est pas question des Amirantes mais de l'ensemble des îles du secteur, aussi bien celles des Amirantes que des Seychelles. Cette remarque de Duroslan nous rappelle la difficulté qu'il y avait encore pour une bonne dizaine d'année à se situer en mer : problème de la longitude et surtout le manque fiabilité des cartes (à quoi bon savoir où l'on est, si on ignore où est situé le lieu où l'on doit se rendre). On comprend l'importance qu'il y avait à mener des campagnes hydrographiques.

Le 24 janvier *l'Heure du Berger* et *l'Etoile du Matin* mouillent entre l'île Ste Anne et l'île Seychelles (Mahé). Duroslan ne dit rien de ses rapports avec la colonie, il ne dit rien de la prise de possession de l'île Silhouette par le lieutenant Oger<sup>6</sup>, mais il rapporte la visite de cette dernière par cet officier :

« L'île Silhouette a le circuit qu'on lui a donné sur le plan, le sol est très bon, et même meilleur que celui de Seychelles. Il a creusé la terre à plusieurs endroits, et à 8 pouces il trouva le roc. Cette île est plus abondante en tortues de mer que les autres. Elle est environnée d'une quantité prodigieuse de requins et de caïmans. Les premiers sont si voraces qu'ils empêchaient les matelots de la chaloupe de nager, par l'avidité avec laquelle ils mordaient les avirons. L'eau est d'un meilleur goût qu'à Seychelles ; les bois sont les mêmes, mais inférieurs. Il ne vit de reptiles qu'une grosse espèce de chenille brune. Il y trouva quantité de mouches et de fourmis. Cette île a plusieurs anses de sable bordées de cocotiers où l'on peut aborder facilement et vis-à-vis desquelles il y a mouillage pour les vaisseaux. »

Duroslan demeure en rade de l'île Seychelle jusqu'au 7 février où il appareille pour venir mouiller devant l'île Praslin. Il écrit :

« Le 10, j'expédiai la chaloupe avec un officier pour reconnaître les îles circonvoisines. Pendant ce temps, je ramassai des cocos de mer germés et non germés. Quelque soin que je me sois donné, je n'ai pu apporter qu'un seul arbre avec ses palmes. »

Il faisait ainsi de son mieux pour répondre à la demande de Poivre qui avait bien recommandé à Delaunay les fameux cocos :

« N'oubliez pas que vous m'avez promis de m'envoyer des cocos de mer en plants ; tachez de les conditionner et de les embarquer de manière que les plants arrivent ici vivants ». <sup>7</sup>

Nous savons par ailleurs<sup>8</sup> que l'officier envoyé en reconnaissance était le lieutenant Oger qui le 12 février prit possession au nom du roi de l'île la Digue. Il fit élever une petite pyramide en pierres sèches, dans laquelle fut placée une bouteille bien scellée, renfermant le procès-verbal. L'île était alors pleine d'oiseaux, de tortues et de crocodiles : Oger y fit mesurer un de ces derniers animaux, qui avait 13 pieds de long et 8 pieds de tour; il y vit aussi une grosse couleuvre capelle.

Comme il leur était demandé, ils chargèrent sur *l'Etoile du matin* les productions que Delaunay avait pu rassembler à savoir 350 tortues, 60 cabris, 25 volailles.<sup>9</sup>

<sup>6</sup> Charles Oger était précédemment troisième pilote sur *la Boudeuse*, débarqué à sa demande à l'Isle de France le 9-12-1768.

<sup>7</sup> Base docu=> 24 décembre 1770. Poivre à Delaunay, commandant aux Seychelles.

<sup>8</sup> *Iles d'Afrique* d'Armand d'Avezac, p.98.

<sup>9</sup> Base docu=>sans date n°29. Etat des fournitures faites par l'établissement de Seychelles

Duroslan ne dit mot, bien sûr, du comportement de son équipage lors de son séjour à l'île Praslin, comportement inadmissible dont Poivre se plaindra auprès de Delaunay :

« J'ai appris avec la plus grande peine que les matelots de *l'Heure du Berger* avaient fait une destruction énorme de cocotiers, et que comme des sauvages ils avaient abattu des milliers d'arbres pour en avoir le fruit. Vous ne deviez pas souffrir une telle destruction. J'ai l'honneur de vous prévenir que dans les instructions de M. Sicard, capitaine de *la Marianne*, il lui est défendu de laisser couper un seul cocotier, et qu'il lui est même défendu de ne faire couper pour bois à feu que les arbres que vous lui indiquerez vous-même. La même sera insérée à l'avenir dans toutes les instructions de Messieurs les capitaines qui seront envoyés à vos îles. »<sup>10</sup>

Le 17 février, *l'Heure du Berger* et *l'Etoile du Matin* reprennent la mer, elles quittent l'archipel, cap plein Est, en se maintenant au parallèle des 4 degrés, tant bien que mal, malgré les courants, pour confirmer l'intérêt de la route de Grenier à cette époque de mousson ; elles atteignent l'archipel des Chagos le 2 mars :

« Dès qu'il fit jour j'accostai la terre. Je vis trois îles qui sont cernées chacune d'une chaîne de roches qui s'étend à un quart de lieue au large. Ces îles sont vraisemblablement les îles de Pedro Bahos, elles sont fort basses, boisées de cocotiers d'une hauteur prodigieuse et d'autres bois moins élevés. Les deux premières ont environ une lieue et un tiers de circuit. La troisième qui ressemble à plusieurs petites îles séparées par des canaux fort étroits, m'a paru avoir deux lieues de long. Je doute qu'il y ait un passage dans ces séparations, ayant vu la mer briser partout. »

Puis après avoir pris connaissance le 6 mars de Diego Garcia, les deux bâtiments prennent la route du retour, et ils arrivent à l'Isle de France le 31 mars 1771. Brayer du Barré qui attendait avec impatience des nouvelles de son établissement, en fait aussitôt part au ministre :

« Les vaisseaux du Roi, *l'Heure du Berger* et *l'Etoile du matin* sont arrivés dimanche dernier de leur mission des îles Séchelles d'où ils ont ramené 3 hommes dont M. Delaunay, chargé de mes affaires dans cette partie, n'était pas content. »<sup>11</sup>

Duroslan tire un bilan très mitigé sur l'intérêt de la route des Indes de Grenier :

« Je n'ai trouvé aucune difficulté à faire le Nord jusqu'au parallèle des 4 degrés 38' [c'est-à-dire jusqu'aux Seychelles]. J'ai ensuite trouvé des vents du Ouest qui m'ont permis de faire l'Est jusque par les 66 degrés 30' de longitude, que j'ai dirigé ma route vers l'Isle de France. Il était absolument indispensable pour s'assurer des vents d'Ouest dans le parage des 4° 30', de partir dans la saison où je l'ai fait, et j'ose dire être le seul jusqu'à présent qui ait tenté à contre mousson la route directe de l'Isle de France à la côte de Coromandel, et quoique je n'y ai pas été, on sait que si mes instructions me l'avaient permis, je ne pouvais plus trouver d'obstacle pour y aller. Je dois cependant convenir que les vents sont si faibles lorsqu'on suit le parallèle des 4 degrés 30' qu'il pouvait se faire qu'on perdît une partie de l'avantage de cette route par la longueur de la traversée »

Le jugement de Duroslan se trouvait donc très voisin de celui de l'abbé Rochon dont les doutes ont fait couler beaucoup d'encre à l'Académie de Marine. On verra que Kerguelen chargé d'emprunter cette même route six mois plus tard sera également peu convaincu des avantages de cette route. Les doutes de l'abbé Rochon étaient donc tout à fait recevables, ils n'étaient pas, comme on l'a souvent écrit, la conséquence d'une supposée acrimonie envers Grenier.

L'intendant Poivre rendit compte au ministre des services rendus par Duroslan « Il a beaucoup augmenté les connaissances que nous rassemblons depuis 1768 pour abrégé la navigation et communiquer en toute saison avec la côte Coromandel, en passant par le nord »<sup>12</sup>

### Mission de La Biolière<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> Base docu=>22 octobre 1771. Poivre à Delaunay à Seychelles.

<sup>11</sup> Base docu=> 5 avril 1771 – Brayer du Barré au ministre. Retour de *l'Heure du Berger* et *l'Etoile du matin* des Seychelles.

<sup>12</sup> Base docu=> 27 novembre 1771. Poivre au ministre. Eloge de Duroslan.

<sup>13</sup> La Biolière (Joseph Guignard de), lieutenant de vaisseau (1772), capitaine de vaisseau (1780).

Nous avons très peu d'informations sur cette expédition, mais nous n'avons pas exploré les archives marines aux Archives Nationales à ce sujet, peut-être y trouve-t-on le journal de bord.

Le 20 octobre 1771, *l'Etoile du matin* appareille du Port-Louis<sup>14</sup>. Les instructions remises à son commandant, M. de La Biolière nous sont partiellement connues :

« Il est ordonné à M. de La Biolière, enseigne de vaisseau, commandant la corvette du Roi, *l'Etoile du matin*, d'appareiller de ce port au premier vent favorable pour se rendre directement à l'île de Seychelles. A son arrivée dans cette île, M. de La Biolière débarquera M. Gillot [...] M. de La Biolière demandera au Sr Delaunay un approvisionnement en tortues de terre et de mer, et dès qu'il l'aura reçu à son bord, il remettra aussitôt à la voile pour profiter du commencement de la mousson d'ouest, et faire route. »<sup>15</sup>

Cet extrait s'arrête sur ce « profiter du commencement de la mousson d'ouest, et faire route », mais quelle route ? La suite nous n'en connaissons que des bribes. On sait qu'une part importante de la mission de La Biolière consistait à poursuivre la reconnaissance des îles Amirantes réalisée en début d'année par Du Roslan. Le cartographe d'Après de Manneville note dans les instructions nautiques :

« En 1772, M. de la Biolière, Lieutenant de vaisseau, découvre plusieurs petites îles, 45 lieues à l'ouest-sud-ouest de l'île Mahé, et au nord-ouest-quart-ouest de celles découvertes par M. le Chevalier du Roslan. Ce sont, je crois, celles que les anciennes cartes ont désignées sous le nom des Amirantes. »<sup>16</sup>

Dans un mémoire sur l'histoire des Seychelles,<sup>17</sup> on peut lire : « En octobre 1771, *l'Etoile du Matin* commandée par M. La Biolière et expédiée pour aller reconnaître Andu et Candu, a mis à terre à Seychelles M. Gillot pour y faire un établissement. ». Ces îles font partie de l'archipel des Chagos, cette information confirme ce que nous apprendrons ci-dessous : après la reconnaissance de quelques îles dans le nord des Amirantes, *l'Etoile du matin*, tout comme les bâtiments conduits par Duroslan quelques mois plus tôt, devait profiter de la mousson d'ouest pour emprunter le parallèle des 4 degrés vers l'Est jusqu'aux Chagos pour vérifier la route de Grenier.

Un ouvrage<sup>18</sup> nous apprend le nom des îles des Amirantes reconnues par La Biolière :

- l'île des Roches ou Desroches (du nom du gouverneur).
- l'île Poivre<sup>19</sup> (c'est l'île du Berger, renommée du nom de l'intendant).
- l'île St Joseph.
- l'île Rémire (l'île de l'Aigle).
- l'île D'Arros (île du même groupe, mais baptisée plus tard du nom du chevalier d'Arros).

Enfin trois informations sur ce voyage :

- *l'Etoile du matin* arrive à l'île Seychelles le 31 octobre 1771<sup>20</sup>.
- le 27 novembre 1771, *l'Etoile du matin* est toujours au mouillage devant l'île Seychelles.<sup>21</sup>
- à son retour à l'Isle de France, on déchargea de *l'Etoile du matin* 450 tortues, 100 cabris et 45 volailles.<sup>22</sup>

<sup>14</sup> Base docu=> sans date n°20 : Quelques documents relatifs à la biographie du Sr Gillot.

<sup>15</sup> Base docu=>17 octobre 1771. Instructions à M. de La Biolière, commandant *l'Etoile du matin*.

<sup>16</sup> Dans la préface d'*Instructions sur la navigation des Indes orientales et de la Chine pour servir au Neptune oriental*, Paris, 1775.

<sup>17</sup> Base docu=> En 1775 – Mémoire sur les îles Seychelles. Par M. Maillart Dumesle.

<sup>18</sup> Informations provenant d'*Îles d'Afrique* d'Armand d'Aveza.

<sup>19</sup> L'île Poivre ou les îles Poivre, puisque ce sont deux îlots réunis par une bande de sable que la mer recouvre à marée haute.

<sup>20</sup> Séjour à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1771 dans Base docu=> 30 janvier 1772 - Instructions de Gillot à Delaunay.

<sup>21</sup> Base docu=>17 octobre 1771. Instructions à M. de La Biolière. « Je certifie le présent extrait conforme à l'original. A bord de *l'Etoile du matin*, dans le barachois de Seychelles, le 27 novembre 1771 ».

<sup>22</sup> Base docu=> Sans date n°29 : Etat des fournitures faites par l'établissement de Seychelles.

Ce n'est vraiment que par la bande (merci Google et Gallica) que nous avons découvert que La Biolière devait emprunter la route des Indes préconisée par Grenier. Nous reproduisons ci-dessous le texte qui nous apprend que La Biolière dut renoncer dans sa tentative. Son échec, renforce l'appréciation faite ci-dessus. Aucune des missions envoyées pour confirmer l'intérêt de la route dite de Grenier ne fut vraiment satisfaite de cet itinéraire : Duroslan et Kerguelen émirent de vraies réserves, et La Biolière ne put suivre cette route, sans doute encastré faute de vent.

### **Un extrait de la Revue maritime et coloniale**

Volume 66, Partie 3 - Page 119 : Il s'agit d'un résumé du Compte rendu des séances de l'Académie Royale de Marine pour l'année 1774.

HYDROGRAPHIE. – La seule question d'hydrographie agitée en 1774, fut celle du routier de Mannevillette, au sujet duquel on en revint encore une fois à s'occuper de la route proposée par le chevalier Grenier. [...] L'abbé Rochon profita de cette circonstance pour remettre sur le tapis l'affaire Grenier, par un long mémoire polémique qui occupe les pages 281-325 du tome X. Ce travail est intitulé : Réponse à une lettre de M. d'Après qui fut lue aux séances du 25 février et du 3 mars. D'un côté est la lettre de Mannevillette ; de l'autre, les objections et réponses de l'abbé. Comme Rochon s'appuyait principalement sur la relation d'une tentative infructueuse faite en 1772 par M. de la Biolière, l'Académie, pour s'édifier complètement sur la question, demanda au ministre (\*) le journal de cet officier, fit prendre copie de plusieurs cartes prêtées par l'abbé, et envoya son mémoire à Mannevillette. A la date du 21 juillet, celui-ci lisait à l'Académie la préface imprimée de son Neptune oriental, qui parut l'année suivante.

(\*) : La lettre expédiée au ministre à ce sujet est du 13 février ; mais nous n'avons pas vu la réponse de Boyne, de sorte que nous ignorons quelle a été la conclusion de cette affaire. Nous savons seulement que Pingré écrivit le 2 février à l'Académie une lettre dans laquelle il disait qu'effectivement en janvier et février 1772 La Biolière ayant voulu suivre la nouvelle route proposée par Grenier, avait été obligé d'y renoncer, mais que deux autres avaient été plus heureux, suivant deux lettres que Grenier lui avait communiquées. Il convenait, avec toute l'Académie que la lettre de Mannevillette était plus remplie d'invectives que de raisons solides ; mais cela ne faisait rien au fond de l'affaire.

[Fin de l'extrait.]

\* \* \*